

PROCÈS-VERBAL

**Assemblée Générale Ordinaire de Softimat s.a. tenue le 26 mai 2020 à 16h30
au siège social de la société, 435 Chaussée de Louvain à 1380 Lasne**

BUREAU

La séance est ouverte à seize heures trente (16h30) sous la Présidence de Monsieur Bernard Lescot.

Avant de constituer le bureau de l'assemblée générale, le Président rappelle que compte tenu des mesures exceptionnelles prises par les autorités publiques pour éviter la propagation du Coronas Virus (Covid-19), le conseil d'administration a décidé le 14 avril 2020 de faire application de l'article 6 de l'arrêté royal n°4 du 9 avril 2020 portant dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et d'associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 en interdisant la présence physique des actionnaires à l'assemblée générale. Les actionnaires ont ainsi été invités à participer à l'assemblée générale et à exprimer leur vote soit par correspondance soit par procuration donnée au mandataire indépendant désigné par le conseil d'administration, à savoir Nikita Tissot. De même, les actionnaires ont été autorisés à soumettre leurs questions par écrit uniquement et précédemment à l'assemblée générale. Les réponses aux questions ont été publiées sur le site de la société préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Le Président, physiquement présent au siège de la société pour cette assemblée, désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Logé, administrateur délégué.

En l'absence de présence physique des actionnaires, le Président ne désigne pas de scrutateur.

Le mandataire indépendant désigné par le conseil d'administration, Nikita Tissot, est physiquement présent. Le Président constate que la liste de présence est signée par le mandataire et les actionnaires présents. Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. La liste de présence ainsi que les procurations sont annexées au procès-verbal.

Le commissaire, La SC FONDU, PYL, STASSIN & Cie, représentée par Monsieur Michael De Ridder, est également présent à l'assemblée générale par conférence téléphonique.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents ou représentés, les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué :

<u>Nom</u>	Actions
1. Bernard Lescot	1.191.600
2. Smart Invest Consulting Sprl représentée par Nicolas Logé	692.553
3. Nicolas Logé	273.004
4. Isabelle Logé *	200.000
5. Philippe Logé *	200.000
4. Pietro Nuotatore *	1

soit ensemble **2.557.158** actions représentant **57,15%** du capital.

* Les actionnaires repris dans la liste ci-dessus sont représentés par Maître Nikita Tissot, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé dont une copie demeurera ci-annexée.

Le rapport spécial du conseil d'administration, les comptes annuels, les rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire ainsi que la publication légale de convocation sont déposés sur le bureau du Président.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT

- I. Monsieur le Président confirme que la présente assemblée a pour ordre du jour :
1. *Prise de connaissance* du rapport spécial du conseil d'administration établi en application de l'article 7:228 du Code des sociétés et des associations
 2. *Prise de connaissance* du rapport de gestion et du rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019
 3. *Proposition* d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 et l'affectation du résultat
 4. *Proposition* de renouvellement, pour une période de six ans, des mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Luc Henry et Nicolas Logé et de la société Socomade sa, représentée par Monsieur Bernard Lescot
 5. *Proposition* de nomination, pour une période de trois ans, de la société DGST & Partners, représentée par Monsieur Michaël De Ridder, comme commissaire
 6. *Proposition* d'approuver les honoraires du commissaire DGST & Partners, à hauteur de EUR 14.000 par an
 7. *Proposition* de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice 2019
 8. *Proposition* de donner décharge au commissaire pour l'exercice 2019
 9. Divers
- II. La convocation contenant l'ordre du jour a été faite et publiée dans le Moniteur Belge et l'Echo du 24 avril 2020
- Le Président dépose les numéros justificatifs sur le bureau.
- Les actionnaires nominatifs ont reçu leur convocation par courrier.
- Le Président constate que l'assemblée a été valablement convoquée.
- III. Le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix.
- IV. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.
- Le Président constate, et l'assemblée reconnaît, que toutes les formalités ont été remplies, que l'assemblée se trouve régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.
- V. L'assemblée passe ensuite à l'examen point par point de l'ordre du jour.
1. Rapport spécial du conseil d'administration établi en application de l'article 7:228 du Code des sociétés et des associations.
- L'assemblée générale entend le rapport spécial du conseil d'administration en vue de redresser la situation financière de la société. Elle prend acte des mesures spécifiques proposées.
- Après avoir délibéré sur le rapport spécial du conseil d'administration établi conformément à l'article 7 :228 du Code des sociétés et des associations, l'assemblée décide de ne pas dissoudre la société et confirme que celle-ci continuera ses activités.
2. Rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019

L'administrateur délégué rappelle les événements importants qui ont marqué l'année 2019 et fait une présentation générale sur les activités et résultats de la société au cours de l'exercice écoulé.

Les actionnaires ont reçu les rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire relatifs aux comptes sociaux et consolidés, ainsi que les comptes sociaux et consolidés pour l'exercice 2019 conformément aux dispositions légales.

L'assemblée renonce à entendre la lecture des rapports de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire.

RÉSOLUTIONS

3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation du résultat

L'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice 2019 ainsi que l'affectation du résultat proposée par le conseil d'administration : le résultat à affecter pour l'exercice 2019, soit en tenant compte du report des exercices précédents, -13.234.729 euros, est reporté à nouveau.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	2.557.158
Proportion du capital représenté par ces votes :	57,15%
Nombre total de votes valablement exprimés :	2.557.158

Détail de votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
2.557.157	1	0

Cette décision a été adoptée avec une majorité de 57,15% des voix.

4. Renouvellement, pour une période de six ans, des mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Luc Henry et Nicolas Logé et de la société Socomade sa, représentée par Monsieur Bernard Lescot.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	2.557.158
Proportion du capital représenté par ces votes :	57,15%
Nombre total de votes valablement exprimés :	2.557.158

Détail de votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
2.557.157	1	0

Cette décision a été adoptée avec une majorité de 57,15% des voix.

5. Nomination, pour une période de trois ans, de la société DGST & Partners, représentée par Monsieur Michaël De Ridder, comme commissaire

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	2.557.158
Proportion du capital représenté par ces votes :	57,15%

Nombre total de votes valablement exprimés : 2.557.158

Détail de votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
2.557.157	1	0

Cette décision a été adoptée avec une majorité de 57,15% des voix.

6. Approbation des honoraires du commissaire DGST & Partners, à hauteur de EUR 14.000 par an

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.557.158

Proportion du capital représenté par ces votes : 57,15%

Nombre total de votes valablement exprimés : 2.557.158

Détail de votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
2.557.157	1	0

Cette décision a été adoptée avec une majorité de 57,15% des voix.

7. Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2019

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.557.158

Proportion du capital représenté par ces votes : 57,15%

Nombre total de votes valablement exprimés : 2.557.158

Détail de votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
2.557.157	1	0

Cette décision a été adoptée avec une majorité de 57,15% des voix.

8. Décharge au commissaire pour l'exercice 2019

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 2.557.158

Proportion du capital représenté par ces votes : 57,15%

Nombre total de votes valablement exprimés : 2.557.158

Détail de votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
2.557.157	1	0

Cette décision a été adoptée avec une majorité de 57,15% des voix.

DIVERS

[Aucun point divers n'est évoqué]

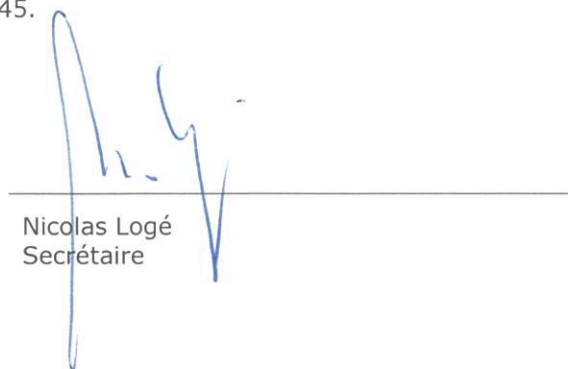
*
* *

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.



Bernard Lescot
Président




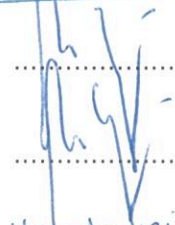
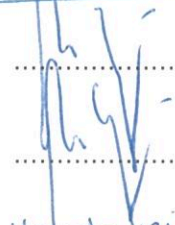



Nicolas Logé
Secrétaire

Annexes : Liste de présence
Copie des procurations



LISTE DE PRÉSENCE

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué:

<u>Nom</u>	<u>Actions</u>	<u>Signature</u>
1. Bernard Lescot	1 191 600	
2. Smart Invest Consulting Sprl représentée par Nicolas Logé	692 553	
3. Nicolas Logé	273 004	
4. Isabelle Logé	200 000	Mondakawo 
5. Philippe Logé	200 000	Mondakawo 
6. Pietro Nuotatore	1	Mondakawo 
	<hr/> 2 557 158	